



**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université du
Jeudi 25 novembre 2021, à 16h15, Amphimax-Salle 415**

Présidence :

Mme Anne Bielman (Lettres)

Direction présent-e-s :

M. Herman Frédéric, Recteur, M. De Perrot Marc, Secrétaire général, Mme Fornage Anne-Christine, Vice-rectrice, M. Frund Benoît, Vice-recteur, Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice, M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur.

Doyens présent-e-s :

M. Burnand Léonard (Lettres), Mme Le Feuvre Nicky (FSSP), M. Linde Niklas (FGSE), M. Martenet Vincent (FDSCA), Mme Schmid Mast Marianne (HEC), M. Pascual Manuel (FBM).

Membres présent-e-s Corps Professoral-CP:

M. Baumgartner Lukas (FGSE, membre du bureau), Mme Fassa Recrosio Farinaz (SSP), M. Genton Blaise (FBM), Mme Hummer Bettina (FDCA), Mme Jopp Daniela (SSP), M. Keller Laurent (FBM), M. Le Forestier Laurent (Lettres), Mme Morin Ariane (FDCA), M. Tomasin Lorenzo (Lettres), M. St-Amour Pascal (HEC), M. Voutat Bernard (SSP), M. Widmann Christian (FBM)

Membres présent-e-s Corps Intermédiaire-CI :

M. Boldi Marc-Olivier (HEC), M. Favre Brian (FDCA), Mme Grand Stéphanie (FGSE), M. Petalas Stefanos (FTSR), M. Perrenoud Marc (SSP), M. Robert Valentine (Lettres).

Membres présent-e-s PAT:

Mme Amiguet Amelia (FBM, membre du bureau), Mme Antille Marine (Centre), Mme Felix Sandra (FDCA), M. Rod Daniel (Centre)

Membres présent-e-s Corps Eudiant-e-s-CE :

Mme Almeida Lozar Clara (SSP), M. Buffat Cédric (FBM), Mme Benmenni Moira (FGSE), M. Fletcher Lloyd (SSP), M. Haralambos Theo (HEC), M. Jann Alexandre (FBM), Mme Meier Nehla (FDCA, membre du bureau), M. Prost Marco (Lettres, membre du bureau)

Membres excusé-e-s :

Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice, M. Rossier Jérôme, Vice-recteur, M. Ehrenfreund Jacques, Doyen (FTSR), M. Bauer Olivier (FTSR)_CP, M. Castaner Xavier (HEC)_CP, M. Krueger Thorsten (FBM)_CP, M. Ruegg Jean (FGSE)_CP, M. Puyal Julien (FBM)_CI, Mme Boun Pellerin Meiy (FTSR)_PAT, Mme Mignot Claudia (Lettres)_PAT, Mme Valterio Gaëlle (FDCA)_Etudiante

Membres Absent-e-s:

M. Phan Olivier (FBM)_CI, M. Boukhris Maher (HEC)_CE, Mme Voirol Claire (FTSR)_CE, M. Baehni Luc (Lettres)_CE, M. Marewski Julian (HEC)_CP

Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue :

La Présidente Anne Bielman ouvre la séance à 16h25 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Formalités :

a) Adoption de l'OJ

La Présidente annonce les modifications suivantes de l'OJ :

- **Modification de l'OJ au point 4 :**
Point 4.1 Communication de la Direction
Point 4.2 Budget 2022 révisé incluant
 - Présentation par M. le Recteur
 - Communication du Président de la Commission des Finances et de Gestion
 - Discussion des membres du Conseil
- **Modification de l'OJ au point 11.1 :**
Interpellation collective de « Mme Morin et consorts », d'autres signataires participant au dépôt de l'interpellation.
La Présidente fait voter l'ordre du jour avec les modifications présentées.

L'ordre du jour modifié relatif à la séance du 25.11.2021 est accepté à l'unanimité.

b) Adoption du procès-verbal de la séance du 30.09.2021 (annexe)

- **Modifications demandées :** Mme Antille Marine (PAT), M. Tomasin Lorenzo (CP), M. Herman Frédéric (Recteur), M. Rossier Jérôme (Vice-recteur), M. Zanetti Giorgio (Vice-recteur), ainsi que l'ensemble des doyens et doyennes étaient présents à la séance du 30.09.2021.

La Présidente prend note de ces modifications à apporter au PV de la séance du 30.09.2021.

Le PV modifié de la séance du 30.09.2021 est ainsi adopté.

c) Élection de 4 scrutateurs :

(2 pour le vote à main levée et 4 pour le dépouillement des bulletins de vote).

Se portent candidats :

M. Perrenoud Marc (CI, SSP) qui sera remplacé par Mme Fassa Recrosio Farinaz (CP, SSP) pour le point 8.

M. Prost Marco (CE, Lettres)

M. Tomasin Lorenzo (CP, Lettres)

Mme Almeida Lozar Clara (CE, SSP)

Les quatre personnes scrutatrices et la scrutatrice remplaçante sont élues à l'unanimité.

3. Communications du Bureau :

- **Enregistrement :** La Présidente demande un vote sur l'enregistrement sonore de la séance, qui sera détruit sitôt le PV accepté.
L'enregistrement sonore de la séance du 25 novembre 2021 est accepté à la majorité avec une abstention.
- **Nouveau membre CE :** La Présidente salue le nouveau membre étudiant, Luc Baehni (Lettres)
- **Démission membre CI :** Le Bureau du Conseil prend acte de la démission de M. Favre Brian, qui sera effective dès le 26 novembre 2021, et le remercie pour son engagement durant toutes ces années au sein du Conseil de l'UNIL.
La Présidente demande au Secrétariat général de bien vouloir procéder à une élection complémentaire avant la prochaine séance du Conseil.
Le Secrétaire général Marc de Perrot souhaite recevoir officiellement et par écrit cette demande. **Sa requête est acceptée par le Bureau du Conseil.**
- **Suite des annonces de La Présidente :**
La séance se terminera vers 19h, dans la mesure du possible.
La nouvelle secrétaire administrative du Conseil de l'UNIL, Zohra El Masbahi, est présentée aux personnes présentes avec un bref résumé de son parcours professionnel.

4. Communications de la Direction :

4.1. Communications de la Direction :

■ Plan d'intention :

M. Frédéric Herman, Recteur, salue les personnes présentes et rappelle le processus, ainsi que les six enjeux déjà présentés lors de la précédente séance du Conseil. Il communique l'état de l'avancement des travaux.

Pour des informations détaillées, voir le document PDF en annexe.

Les points évoqués par le Recteur en lien avec le plan d'intention de la Direction ne suscitent aucune remarque.

■ Ouverture du Centre d'imagerie Dubochet :

Le Recteur rapporte que l'inauguration du Centre Dubochet a remporté un plein succès médiatique. M. Jacques Dubochet était présent lors de cette cérémonie. L'ensemble des microscopes fonctionne ; des mesures et découvertes ont déjà été effectuées et présentées lors de la conférence de presse.

Ce nouveau Centre est une très bonne nouvelle pour l'UNIL à qui il procure de la visibilité sur l'arc lémanique, en collaboration avec l'EPFL et l'Université de Genève.

■ Résultat du concours du nouveau Bâtiment des Sciences Sociales et Humaines :

Le Recteur partage avec les personnes présentes la bonne nouvelle relative au projet qui a été sélectionné. Le concours a été remporté par des architectes locaux, devant une quarantaine de projets présentés. Ce projet qui répond aux objectifs de durabilité a convaincu l'ensemble du jury.

Le nouveau bâtiment accueillera la Faculté de HEC, avec une capacité de 1200 étudiants, 3 auditoriums, plusieurs salles de cours et des centaines de bureaux. Avec une enveloppe de 46 millions, le nouveau bâtiment sera construit dans les temps prévus.

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Direction :

- Mme Morin demande des précisions sur les fonds qui seront affectés au plan d'intention.

Le Recteur répond en donnant des exemples (administratifs et RH) en lien avec de futurs investissements nécessaires à la réforme et avec le développement de certains services qui seront prévus dans le plan d'intention.

- Un membre de la FBM pose une question relative aux parois du bâtiment qui accueillera la Faculté de HEC. Il signale que ces parois peuvent être des pièges mortels pour les oiseaux.

Le Vice-recteur B. Frund précise qu'à ce stade, le point n'a pas été évoqué mais il sera bel et bien pris en considération le moment venu.

4.2. Budget 2022 révisé :

■ Présentation du budget révisé

Le Recteur remercie le Bureau du Conseil d'avoir transmis le budget révisé aux membres du Conseil. Il remercie également le Service financier qui l'a rédigé.

Il communique les détails pertinents sur le budget révisé et précise qu'aucun impact budgétaire direct n'aura lieu sur les budgets des facultés, sauf pour la FBM, mais le montant non accordé par l'Etat de Vaud sera prélevé sur les fonds propres de l'UNIL. Ce budget révisé satisfait l'ensemble des demandes budgétaires des sept Facultés et des Services centraux.

Pour plus de détails, le PPT présenté par la Direction est mis à disposition en annexe du PV.

■ Commentaires du Président de la COFIN

Le Président de la COFIN, P. St Amour, commente le budget révisé et précise à son tour qu'il n'y aura pas d'impact sur les budgets des facultés sauf pour la FBM, comme Le Recteur l'a annoncé. C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble des facultés et services centraux. Le budget satisfait l'ensemble de la Commission. Toutefois, les membres de la COFIN auraient souhaité avoir plus de détail sur les restrictions budgétaires, et savoir quels postes les coupes budgétaires seront réalisées.

Le Recteur répond aux commentaires de la COFIN en réitérant qu'aucune restriction ne sera faite sur les budgets des facultés et que les coupes concerneront comme prévu le plan d'intention stratégique. Il évoque des investissements conjoncturels de chaque faculté et des services centraux qui ne sont pas encore connus à ce stade.

La Présidente du Conseil informe que le Bureau propose, comme les années précédentes, de ne pas soumettre au vote formel le budget 2022 révisé, à moins que la demande ne soit faite par l'un des membres du Conseil. Aucune demande dans ce sens n'étant faite, le **budget révisé est ainsi accepté tacitement**.

La parole n'étant plus demandée, **les points 4.1 et 4.2 sont clôturés**. Le Recteur est remercié pour sa présentation et ses réponses.

5. Élection complémentaire à la Commission des finances et de la gestion (COFIN) :

La Présidente fait état des démissions reçues. Le Président de la COFIN résume brièvement le travail attendu des membres de la COFIN et encourage vivement les personnes présentes à faire acte de candidature.

Sont élus à main levée :

M. Haralambos Theo (CE, HEC) est élu à l'unanimité comme nouveau membre de la COFIN.

M. Boldi Marc-Olivier (CI, HEC) est élu à l'unanimité comme membre de la COFIN

Faute de candidature du CP, M. Lucas Baumgartner (CP, FGSE) et membre du Bureau retire sa démission et est réélu comme membre de la COFIN à l'unanimité.

6. Élection complémentaire à la Commission législative (ComLeg) :

La Présidente fait état des démissions reçues et signale que pour le CP, c'est M. Voutat Bernard et non M. Ruegg Jean qui est démissionnaire, contrairement à ce qui avait été indiqué.

Sont élus à main levée :

Mme Morin Ariane (CP, FDCA) est élue à l'unanimité

Mme Gaëlle Valterio (CE, FDCA) est élue à l'unanimité

Mme Nehla Meier (CE, FDCA) et membre du Bureau est élue à la majorité avec une abstention

7. Élection de la Commission d'examen du plan d'intention de la Direction 2021-2026 :

a. Vote sur la règle de composition de cette commission :

La Présidente présente la proposition du Bureau sur la règle de composition de la Commission d'examen du plan d'intention, à savoir : 4 à 8 membres, dont au minimum 1 représentant par corps et au maximum 2 représentants par corps ; la proposition vise à garantir l'équité de la représentativité des corps. Si elle est acceptée, cette modification sera introduite dans une future révision du RI. En l'état, une dérogation à l'article 15 du RI est demandée pour cette élection.

La discussion est ouverte puis clôturée.

La Présidente soumet au vote la proposition du Bureau relative à la règle de composition de la Commission d'examen du plan d'intention de la Direction 2021-2026. **La proposition du Bureau est acceptée à la majorité avec une abstention.**

La Présidente informe que la Commission devra élaborer son propre règlement en s'inspirant du PV de séance de la précédente élection qui a eu lieu en novembre 2016. La Commission devra également fixer la durée de son mandat en accord avec la Direction et en fonction du calendrier de la Direction pour l'établissement du plan d'intention.

La discussion est ouverte sur le calendrier de la présentation du plan d'intention.

Le Recteur apporte des précisions en indiquant que la Direction présentera le plan d'intention à la DGES, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, qui le présentera à son tour au Grand Conseil.

Le vote du rapport de la Commission d'examen d'intention de la Direction 2021-2026 sera mis à l'OJ d'une prochaine séance du Conseil de l'UNIL, peut-être en mars 2022. Le cas échéant, une séance extraordinaire sera demandée en avril ou en mai 2022.

Décisions :

La Commission d'intention devra présenter son règlement à la prochaine séance du Conseil.

La Commission décidera de la durée de son mandat : elle peut débiter ses travaux de suite, en collaboration avec la Direction. Elle cessera de fonctionner au plus tard après la présentation de son rapport au Conseil de l'UNIL au printemps 2022.

b. Vote sur les candidatures :

Présentent leur candidature :

Mme Fassa Recrosio Farinaz (CP, SSP)

M. Tomasin Lorenzo (CP, Lettres)

Mme Robert Valentine (CI, Lettres)

M. Alexandre Jann (CE, FBM)

Mme Almeida Lozar Clara (CE, SSP)

Mme Amiguet Amélia (PAT, FBM)

M. Rod Daniel (PAT, Services centraux)

Une votation groupée est proposée par La Présidente.

Les candidats sont élu-e-s à la majorité avec 4 absentions.

8. Élection du Conseil de discipline pour 2021-2023 :

La Présidente rappelle le fonctionnement du Conseil de discipline ainsi que le mode d'élection prévu par le RI. Les candidatures provenant de toute la communauté UNIL (CP, CI et CE) ont été adressées au Bureau via un formulaire *ad hoc*. Il manque toutefois une candidature CP. M. Laurent Le Forestier (CP, Lettres) présente alors sa candidature en séance.

Résultats des élections :

CP, réélection tacite, M. Knoepfel Peter (FDCA), membre titulaire

CP, 15 voix, Mme Côté Marie-Hélène (Lettres), accession de membre suppléante à membre titulaire

CP, réélection tacite, Mme Thevenot Catherine (SSP), membre suppléante

CP, 22 voix, M. le Forestier Laurent, nouveau membre suppléant

CI, réélection tacite, M. Emmanuel Sorignet (SSP), membre titulaire

CI, élection tacite, M. Joseph Jean-Marc (FBM), accession de membre suppléant à membre titulaire

CI, 20 voix, Mme Lala Letizia (Lettres), nouvelle membre suppléante

CI, 17 voix, M. Gauthier Jacques-Antoine (SSP), nouveau membre suppléant

CE, élection tacite, Mme Gern Laetitia (Lettres)

CE, 23 voix, Mme Edelman Olivia (SSP), nouvelle membre titulaire

CE, 18 voix, Mme Volz Ella (FDCA), nouvelle membre suppléante

CE, 14 voix, Mme Sutter Margot (FDCA), nouvelle membre suppléante

9. Proposition de résolution du CU sur la pétition « Précarité dans les Hautes Ecoles Suisses » (annexe) (M. Perrenoud) (point reporté de la séance CU du 30.09.2021)

M. Perrenoud Marc (CI, SSP) pétitionnaire, fait une brève présentation du texte de la pétition lancée par un collectif de personnes appartenant à des institutions supérieures suisses. Il résume l'objectif de cette pétition adressée à l'Assemblée fédérale. Il présente la résolution sur cette même pétition qu'il propose au Conseil de soutenir.

La discussion est ouverte après l'acceptation de l'entrée en matière par l'ensemble des présents.

La Présidente donne la parole aux doyens qui présentent la politique de la relève au sein de leurs facultés respectives. Prennent successivement la parole : Mme Schmid Mast Marianne, Doyenne (HEC), M. Burnand Léonard, Doyen (Lettres), M. Martenet Vincent, Doyen (FDCA), M. Pascual Manuel, Doyen (FBM), M. Linde Niklas, Doyen (FGSE). La Présidente lit ensuite le texte du Doyen FTSR, M. Ehrenfreund Jacques (excusé), et celui de la Doyenne SSP, Mme Le Feuvre Nicky (qui a dû quitter la séance avant le point 9) ; tous deux avaient transmis un document par mail à La Présidente.

Pour plus de détails, les textes communiqués par les Doyens sont publiés sur le site du Conseil de l'UNIL, en annexe au PV de la séance du 25.11.2021.

M. Voutat Bernard, CP (SSP) demande l'adhésion du Conseil à la résolution et soulignant la situation précaire de la relève académique et la nécessité d'agir en sa faveur.

Plusieurs intervenants exposent ensuite leurs positions relatives à la problématique relevée par la pétition :

Le Recteur intervient en précisant que l'ensemble de la Direction prend en considération cette problématique ; il indique que des solutions en faveur de la relève seront amenées et discutées lors de la présentation du prochain plan d'intention de la Direction.

Des voix s'élèvent pour soutenir l'idée d'une nécessaire concurrence dans les postes académiques. Ces mêmes voix ne souhaitent pas la stabilisation de tous les postes de relève tout en admettant qu'il y a un problème structurel.

M. Perrenoud Marc demande que l'UNIL prenne position par rapport à la précarité de la relève à l'UNIL, en s'associant à l'Université de Genève et de Neuchâtel qui ont déjà manifesté leur soutien à la pétition.

Des intervenants indiquent qu'un refus serait un très mauvais signal envoyé à la relève UNIL. Mme Farinaz Fassa Recrosio CP (SSP) demande également de soutenir la résolution de M. Perrenoud en considérant qu'il s'agirait d'une adhésion aux principes défendus par les pétitionnaires et non d'une adhésion à des mesures spécifiques.

La discussion n'étant plus demandée, La Présidente ouvre le vote :

La résolution est acceptée séance tenante par 20 voix, 6 absentions et 3 avis contraires.

La Direction communiquera ultérieurement sa réponse.

10. Discussion sur le dispositif de la Direction concernant le harcèlement sexuel (suite de la discussion au CU en séance du 30.09.2021)

Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice, expose le dispositif de la Direction relatif au harcèlement sexuel en six points.

Elle présente l'état de la situation actuelle avec les dispositifs déjà mis en place par la Direction pour remédier à cette problématique. Elle expose également les objectifs et les projets en cours d'élaboration afin de compléter l'ensemble des dispositifs mis en place.

La présentation PPT de la Vice-rectrice est mise à disposition sur le site du Conseil, en annexe au PV.

La discussion est ouverte. Elle porte notamment sur :

- Le cadre légal (obligation de protection des personnels et étudiants, sanctions)
- Le calendrier et le volume horaire de la future formation pour les enseignant.e.s et chef.fe.s de groupe, ainsi que son caractère obligatoire.
- La constitution d'une cellule d'écoute et son rôle
- Les mesures d'accompagnement des plaignant.e.s
- La confidentialité dans un cadre institutionnel tel que celui de l'UNIL
- La composition et le rôle du groupe paritaire prévu

La Direction répond que tous ces points seront traités par le Comité de pilotage, mis en place prochainement. La future formation sera mise en œuvre dès le 1^{er} août 2022 et sera à terme déployée auprès de l'ensemble des personnes concernées ; ce sera la première formation obligatoire de ce type établie pour tous le personnel UNIL. Par ailleurs, quelques pistes sur lesquelles la Direction travaille actuellement sont évoquées, en analogie avec ce qui existe déjà dans d'autres universités suisses, comme à Zürich.

La discussion sur le point 10 est clôturée par La Présidente qui passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Interpellations :

11.1. Interpellation de A. Morin et consorts : « Mesures de lutte contre le harcèlement et le sexisme : de la parole aux actes » (1 document annexé)

L'interpellation est présentée par Mme Almeida Lozar. Elle rappelle les questions de l'interpellation (voir le document en annexe), en précisant que la Direction a apporté des réponses à certaines d'entre elles lors du traitement des points précédents de l'OJ de cette séance.

La Direction (Mme Michalik) répond directement :

Réponse 1 de la Direction : la Direction confirme que ce dispositif concerne toutes les formes de harcèlement et atteinte à la personne et que la communication se fera dans ce sens.

Réponse 2 de la Direction : concernant la cellule d'écoute qui sera mise en place, les travaux sont en cours d'élaboration par le Comité de pilotage. Le COPIL aura la charge de trouver la formule qui garantit l'indépendance de cette cellule, ainsi que son fonctionnement au sein de l'Université.

Réponse 3 de la Direction : la Direction a choisi de ne plus confier les enquêtes à un seul prestataire mais à plusieurs, selon les cas à traiter. Une liste est en cours d'établissement avec une sélection de prestataires potentiels, de préférence hors du canton de Vaud pour assurer une meilleure indépendance. La procédure applicable sera celle prévue par la loi sur la procédure administrative vaudoise.

Réponse 4 de la Direction : Comme évoqué lors des précédentes interventions, la mesure sera applicable en premier lieu aux enseignant-e-s et par la suite sera déployée sur l'ensemble des personnes concernées au sein de l'UNIL.

Réponse 5 de la Direction : Pour déterminer l'étendue du harcèlement au sein de l'UNIL, une enquête sera mise en place qui portera entre autres sur les questions de harcèlement et d'atteinte à la personnalité. Elle est intitulée « Bien-être aux études et au travail », elle sera faite par « FORS » (Centre de Compétences Suisses en Sciences Sociales). Le résultat de cette enquête indépendante sera communiqué à la Direction qui en fera usage comme outil de pilotage.

La Direction ne trouve pas pertinent d'auditer le système actuel qu'elle prévoit de modifier, voire qui va disparaître. La Direction compte utiliser le groupe paritaire actuel de suivi pour piloter et modifier le dispositif si besoin.

Mme Morin informe que la résolution ne sera pas déposée, puisque la Direction a répondu aux questions. Elle est satisfaite que la Direction mène une enquête et reste en attente des résultats de cette enquête.

11.2. Interpellation de A. Morin : « Alimentation sur le campus : trouver la bonne recette » (1 document annexé)

La Présidente donne la parole à Mme Morin qui présente son interpellation en donnant quelques indications historiques. Elle salue la position de la Direction pour une alimentation durable. Elle demande toutefois que l'on reste attentif au prix de la durabilité et que l'on évite de faire payer ce prix aux plus faibles, en particulier les étudiants (par ailleurs, elle rappelle que durable ne veut pas dire forcément végétarien).

Le Recteur communique que des travaux sont en cours dans le cadre d'une commission qui devra rendre un rapport prochainement. **La Direction répondra donc ultérieurement.**

11.3 Interpellation de F. Fassa Recrosio :

Mme Fassa Recrosio Farinaz revient sur la question qu'elle avait posée lors d'une précédente séance du CU en 2021 afin de savoir si la Direction entend encourager les facultés et les services à recourir davantage à l'écriture, au langage et à une perspective inclusive au sein de l'Université de Lausanne.

La Direction répond oui à la question de Mme Fassa Recrosio Farinaz.

Mme Fassa Recrosio Farinaz est satisfaite de la réponse communiquée par la Direction.

12. Discussion sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Rebecca Joly (point reporté de la séance CU du 30.09.2021) (1 document annexé)

La Présidente propose de reporter ce point à la séance suivante.

La Présidente donne la parole à M. Favre Brian qui signale la parution d'un article dans le magazine « Libre » concernant les prises de position extrêmes d'un membre de la communauté universitaire contre la vaccination COVID. Concernant la liberté d'expression des membres de la communauté universitaire, il invite à éviter tout amalgame entre une remise en question de faits scientifiquement avérés et des prises de positions en matière de politique ou d'environnement.

La Présidente ferme la discussion et réitère la demande de report de ce point à la séance du printemps prochain.
Les membres du CU acceptent ce report.

13. Divers

▪ Communication de la Direction_UNISEP :

Le Recteur prend la parole et communique que le Service UNISEP viendra lors d'une prochaine séance présenter ses activités devant le CU. Des questions sur le fonctionnement de ce Service pourront être posées à cette occasion.

La Présidente prend note de la communication du Recteur qui sera portée au prochain Ordre du jour de la séance du Conseil 2022 sous le point Communication de la Direction.

▪ Remerciements :

M. Boldi Marc-Olivier, ancien Président du Conseil, remercie le nouveau Bureau et sa prise en mains des dossiers.

M. Favre Brian, membre démissionnaire du Conseil, remercie le Conseil de l'Université ainsi que sa nouvelle Direction pour son dynamisme et rappelle le plaisir qu'il a eu à siéger au CU.

La séance est clôturée et levée par La Présidente à 20h10.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne Bielman Sánchez, Présidente
Lausanne, le 03 mars 2022